2016
RAPPORT D'ACTIVITÉS

SDOMODE
VALORISATION DES DÉCHETS DANS L'OUEST DE L'EURE

SDOMODE CREPAN

Une nouvelle action du SDOMODE pour réduire les déchets !
Renseignements : www.sdomode.fr

Cette année de remodelage des territoires et de transition pour toutes les collectivités, n'aura en rien entamé notre élan.

Dans ce contexte mouvant et peu propice à la conduite de projets structurants, le Sdomode tient son cap et a connu des avancées majeures dans son fonctionnement et ses activités.
Au premier rang desquelles se place le démarrage tant attendu de la valorisation énergétique sur notre centre de stockage de déchets ultimes à Malleville-sur-le-Bec. L'opiniâtreté de nos élus et de nos services est ici récompensée.

L'autre dossier majeur de l'année est le transfert des hauts de quais des déchèteries. Après un véritable plébiscite de nos collectivités adhérentes, le Sdomode s'est préparé tout au long de l'année à assumer cette nouvelle compétence à partir de janvier 2017. Pour la première fois, un service adapté sera proposé aux artisans et commerçants, fruit d'une forte attente et d'un partenariat constructif avec les chambres et associations professionnelles normandes.
Là aussi, ce transfert est l'aboutissement d'un long travail et surtout d'une confiance intacte de nos collectivités adhérentes envers notre syndicat. Les bonnes relations que nous entretenons avec nos adhérents sont très importantes à nos yeux et nous permettent de nous projeter avec assurance dans l'avenir.

Et, pour notre avenir, nous travaillons ardemment. Que ce soit pour notre centre de tri de Pont-Audemer, soumis à l'évolution des filières de recyclage, pour la valorisation des déchets, en développant nos filières, ou tout simplement pour la diminution des tonnages de déchets, qui nous permettra de préserver un peu plus nos capacités de traitement.

L'ensemble de notre travail nous permet de proposer des coûts particulièrement compétitifs et nous sommes même parvenus à diminuer le coût par habitant depuis 3 ans.
Je tiens en dernier lieu à remercier tous nos partenaires, avec qui nous entretenons de très bonnes relations, **et l'ensemble des habitants** de notre territoire, qui se mobilisent à leur niveau dans le fonctionnement et l'amélioration du service public que nous leur rendons.

J'espère qu'à la lecture de ce document, vous saurez apprécier le travail et l'engagement de toutes les personnes qui font avancer notre syndicat dans ses missions.
Soyez assurés de la mobilisation de nos équipes et de ma volonté à prendre, aux côtés de vos représentants, les décisions qui permettront d'assurer notre service dans le plus strict respect de notre environnement et de nos finances.

Jean-Pierre DELAPORTE
Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure

Sommaire

Faits marquants p2 /// Chiffres clés p4 /// Territoire p5 /// Organisation p6 /// Prévention des déchets p9 /// Cetraval p13 /// Centre de tri p16 /// Déchèteries p19 /// Plateformes multifilières p22 /// Transfert-apport volontaire p24 /// Finances p26 /// Tonnages p29 /// Résultats p30 /// Lexique p31 /// Partenaires p32

Directeur de la publication : Jean-Pierre DELAPORTE / Rédacteur en chef : Frédéric PERSON
Conception & Rédaction : Olivier DELVALLEE (service communication) / Crédits photos : Sdomode, Jean-Pierre COPITET / Imprimé sur papier recyclé / Tirage : 700 exemplaires / Septembre 2017

En couverture : unité de valorisation énergétique de Malleville-sur-le-Bec, déchèterie de Bourgtheroulde, affiche de l'opération de lutte contre le gaspillage alimentaire, balles du centre de tri de Pont-Audemer.

22 janvier

Agrandissement du Cetraval

Le Président du syndicat signe l'acte d'acquisition d'une parcelle mitoyenne du centre de traitement et de valorisation énergétique (Cetraval) d'une superficie de 4 hectares.

8-10 février

Essais de performance

Des tests de tri des plastiques issus des consignes élargies du Smirgeomes (syndicat de collecte et de traitement des déchets de l'Est de la Sarthe) sont pratiqués au centre de tri pour déterminer les impacts de cette évolution des consignes sur le process et l'organisation du travail.

14 avril

ISO 14001

Renouvellement de la certification environnementale du Cetraval pour 3 ans.

15 avril

Programme local de prévention

Le Sdomode conclut son programme de 5 ans sur une baisse de 10,7% des ordures ménagères et assimilés, bien au-delà de l'objectif de 7%.
Fort de ce résultat, le syndicat poursuit les principales actions de son programme et travaille sur de nouveaux projets avec l'Ademe (territoire zéro déchet, zéro gaspillage, contrat d'objectifs déchets et économie circulaire, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires).

27 avril

Exploitation du Cetraval

Le Sdomode reprend l'exploitation du Cetraval en régie directe et intègre de ce fait 3 agents dans ses effectifs.

31 mai

Arrêté préfectoral

Les statuts du Sdomode sont modifiés par arrêté préfectoral, suite à la validation par ses collectivités adhérentes du transfert des hauts de quais des déchèteries, qui sera effectif au 1er janvier 2017.

1er juin

Quai de transfert de Pont-Audemer

Le Sdomode reprend l'exploitation du quai de transfert de Pont-Audemer en régie directe et intègre de ce fait 1 agent dans ses effectifs.

5 juillet

Avenir des centres de tri

Restitution de l'étude sur l'avenir des centres de tri en Haute-Normandie.

8 juillet

Inauguration

L'unité de valorisation énergétique du Cetraval, exploitée par la société Gaseo dans le cadre d'une délégation de service public, est inaugurée par les élus du Sdomode, en présence du Préfet de l'Eure et du sous-Préfet de Bernay. Le grand public est invité à découvrir l'installation lors d'une journée portes ouvertes organisée en septembre.

4 octobre

Halte au gaspillage alimentaire !

Le Sdomode officialise son partenariat avec l'Ademe pour mener une opération de lutte et de sensibilisation au gaspillage alimentaire. Une vingtaine de restaurants scolaires s'engagent sur cette 1ère vague de l'opération.

7 novembre

Convention Ecofolio

Le Sdomode signe une convention de partenariat financier avec Ecofolio, éco-organisme en charge des papiers.

26 novembre

Portes ouvertes du centre de tri de Pont-Audemer

Le centre de tri ouvre ses portes au public le samedi 26 novembre et accueille plus de 250 visiteurs venus pour découvrir son fonctionnement.

7 décembre

Point presse sur le transfert des hauts de quais

Un mois avant la reprise des hauts de quais de déchèteries, le Sdomode convie journalistes et élus pour leur présenter la nouvelle organisation qui sera mise en place au sein des déchèteries ainsi que le nouveau service dédié aux professionnels. Des travaux sont d'ailleurs réalisés en cette fin d'année sur plusieurs sites pour leur offrir de bonnes conditions d'accueil.

1er juillet

Unité de Valorisation Énergétique

Depuis cette date, le Centre de traitement et de valorisation énergétique (Cetraval) est producteur d'énergie !

178 896
HABITANTS
Population totale INSEE au 1er janvier 2016
soit une augmentation de 0,9 %

720
KILOGRAMMES
de déchets produits
par habitant en 2016

55 %
Part de déchets
valorisée par
le Sdomode en
2016

29
installations
de traitement
des déchets

-39 KG
d'ordures ménagères par
habitant entre 2009 et 2016

2,3 millions
kilowatt-heures
produits en 6 mois par
l'unité de valorisation
énergétique du Cetraval

32 filières
mises en place depuis 2001

249 communes

74 hab. / km²

Le territoire du Sdomode ...

... avant 2017

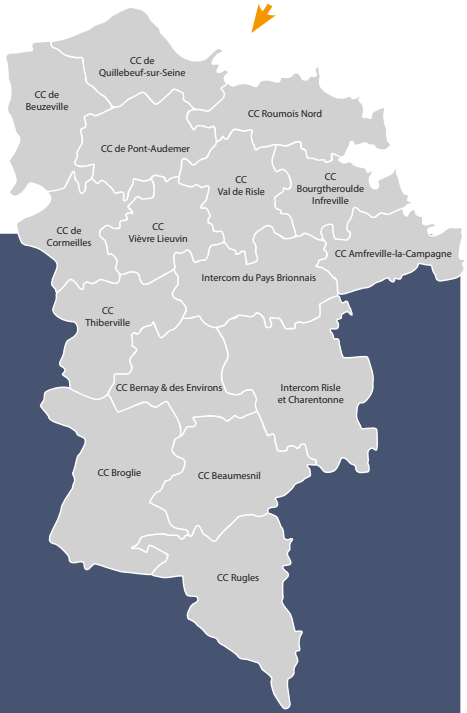

Un territoire en évolution

Sous l'effet de la loi NOTRe*, les fusions entre les communes et celles entre les intercommunalités redéfinissent le territoire du syndicat, qui passe à 6 collectivités adhérentes au 1er janvier 2017. Ces évolutions ont entraîné la modification des statuts du syndicat le 29 décembre.

* Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation du Territoire de la RÉpublique

Notre mission de service public

LE SDOMODE ORGANISE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS SUR SON TERRITOIRE ET FÉDÈRE TOUS LES ACTEURS AUTOUR DE PROJETS INNOVANTS

Le syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure est créé le 22 décembre 1992. Avec ses adhérents et ses partenaires, il a mis en place une gestion stratégique des déchets ménagers sur son territoire dans l'exercice de sa compétence de transfert, tri et traitement.

Grâce à son expertise et à la confiance de ses adhérents et de leurs élus, le Sdomode porte de nombreux projets structurants et construit, pas à pas, un avenir où il entend jouer une place prépondérante.

Son projet s'articule autour de trois objectifs :
- traiter efficacement les déchets, en mettant leur valorisation au cœur de ses priorités ;
- sensibiliser les publics et les inciter à réduire leur production de déchets ;
- innover pour pérenniser ses activités.

Le Comité syndical

Instance délibérante, il définit la stratégie du Sdomode, vote le budget et décide des investissements et des modalités de gestion du service. Il est composé de 57 délégués titulaires et 12 suppléants.

Le Bureau syndical

21 membres

Le **Bureau** se réunit chaque mois pour élaborer les décisions permettant aux services d'appliquer les orientations stratégiques du syndicat.

Les commissions techniques

de 9 à 17 membres

Elles préparent les dossiers et décisions proposés au Bureau. Elles sont au nombre de 7 et se réunissent plusieurs fois par an.

La commission d'appel d'offres

5 titulaires / 5 suppléants

Conformément à la réglementation sur les marchés publics, elle vérifie la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux

6 titulaires

Créée en 2014, elle est composée de membres de l'assemblée délibérante, de représentants d'associations locales et de membres de la vie civile.

Retrouvez la liste des élus qui siègent dans les instances du syndicat sur sdomode.fr

Les élus du Sdomode

LE SDOMODE EST COMPOSÉ DE 57 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE 12 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS, DÉSIGNÉS PAR LEUR COLLECTIVITÉ

<<< Élus du Sdomode depuis le 15 février 2017

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE ***Président*** Jean-Claude ROUSSELIN /// ***Délégués*** Michel AUGER, Valéry BEURIOT, Pierre CHAUVIN, Jean-Luc DAVID, Jean-Pierre DELAPORTE, Pascal DIDTSCH, Pascal FINET, Francis GOBRON, Éric JEHANNE, Pascal LAIGNEL, Jean-Louis MADELON, Lionel PREVOST, Françoise ROCFORT, André SOURDON, André VAN DEN DRIESSCHE, Bernard VANDOOREN, Marie-Lyne VAGNER, Jean-Louis VILA, Christian VILAIN /// ***Suppléants*** Noël CHAUVIERE, Bernard FORCHER, Jacques LE BAILLIF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE ***Président*** Benoît GATINET (délégué) /// ***Délégués*** Jean BARRIERE, Hervé CAILLOUEL, William CALMESNIL, Bernard CHRISTOPHE, Jacques DORLEANS, Jean-Marie GUENIER, Jean-Jacques LEBRETON, Fernand LENOIR, Vincent MARTIN, Michel MASSON, Dominique MEDEARTS, Jean QUETIER, Laurent RYCKAERT, Christine VAN DUFFEL, Philippe VANHEULE, Alain VIVIEN /// ***Suppléants*** Jean AUBOURG, Hugues BOURGAULT, Philippe MARIE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PONT-AUDEMER VAL DE RISLE ***Président*** Michel LEROUX (délégué) /// ***Délégués*** Daniel BUSSY, Fabienne DEFLUBE, Isabelle DUONG, Michèle JACQUEMIN, Gilles RIAUX, Anne-Laure SIMON, Bertrand SIMON, André TIHY /// ***Suppléants*** Marc CARON, Christiane DUPONT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE ***Président*** Hervé MORIN /// ***Délégués*** Jacques AUBER, Francis BLAIS, Jacques ENOS, James DUCLOS, Pierre LEGROS, Régis PEUFFIER /// ***Suppléants*** Michel BAGNOULS, Jean-Claude JOURDAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR BEUZEVILLE ***Président*** Michel LAMARRE /// ***Délégués*** Jean-François BERNARD, Jocelyne GIRARD, Jean-Claude HOUSSARD, Marie-Odile KOLACZ /// ***Suppléant*** Alain FONTAINE

INTERCOM NORMANDIE SUD EURE ***Président*** Jean-Luc BOULOGNE /// ***Délégués*** Daniel BESNEHARD, Jean-Claude PROVOST /// ***Suppléant*** Thierry ROMERO

REMERCIEMENTS

Le Comité syndical a été renouvelé le 15 février 2017, suite à la fusion des intercommunalités au 1er janvier de la même année.

Le Président du Sdomode remercie les élus qui ont fait partie des instances précédentes du syndicat :

- Bureau : Claude BEIGLE, Hubert CAPPELLE
- Comité syndical : Nelly BECEL, Francis BEAUMESNIL, Emmanuel BOURLON DE ROUVRE, Guy BUAILLON, Jacques CARREY, Raynald DELAMARE, Yves DUVAL, Odile GILBERT, Christine LEPRETRE, Étienne LEROUX, Dominique LUST, Jean-Noël MONTIER, Bruno QUESTEL, Jean-Claude ROUSSELIN, Laurent SAMSON, Françoise TURMEL, Jean VANHEE

ORGANIGRAMME

Le Sdomode emploie 65 agents publics techniques et administratifs chargés de mettre en œuvre l'ensemble des actions du syndicat en matière de traitement et de prévention des déchets.

Réunion de direction

DIRECTION

Frédéric PERSON
Directeur Général des Services

Isabelle POLLIN
Assistante de direction

COMPTABILITE ET COMMANDE PUBLIQUE

RESPONSABLE : Dominique CAMUZAT

Adjointe / Responsable juridique :
Géraldine DURAND

Agents comptables

Maud COLLAS
Brigitte JOBEY

EXPLOITATION

RESPONSABLE : Gilles MAROUARD
Assistante : Nathalie CARRENO

Jean-Philippe PERRIL
Coordonnateur

Agents de plateformes et de quais de transfert	Gardiens de déchèteries
Samuel COTE	Johnny BEAUFILS
Laurent DELAMARE	Pascal CASSE
Frédéric JARRY	Pascal COUREL
Samuel MORAND	
Joël PETIT	

RESSOURCES HUMAINES

RESPONSABLE : Nora GOSSET
Assistante : Lesly LOISEL

COMMUNICATION

RESPONSABLE : Olivier DELVALLEE

Chargées de missions	Animatrices
Lucie CHARUEL	Virginie FONTAINE
Marion PESNEAUD	Catherine SOYER

LOGISTIQUE / FILIÈRES

RESPONSABLE : Léa GARCIA
Assistante : Karine COUDRAY

Stéphane BOUVREE	Pauline DELASALLE	Jean-François TROUPLIN
Coordonnateur	Coordonnatrice	Coordonnateur

Gardiens de déchèteries

Thomas CHARLES	Noël AMESLANT	Philippe BOUGON
Emmanuel DELORME	Pascal BURGER	José CASIERES
Denis DUFOUR	Laurent GUYON	Cédric CHAUVIN
Yves GUERIN	Nicolas LEPETIT	Jean-Luc DUHAMEL
Laurent GUILLOCHET	Jérôme LEROI	Marcel KERAUDREN
Mickaël LEMAITRE	Gilbert MALHAIRE	Sylvie PLUMET
Isabelle MORAINVILLE	Thierry NICOLAS	Marilyne POCHON
		Odette ROBERT
		Philippe RODD
		Joël SAUSSAYE
		Julien VAAST

Entretien des espaces verts
Jean-Louis BRICE

CETRAVAL

RESPONSABLE : Sébastien FABRE
Assistante : Mélina FAUCHEUX

Christophe ROULAND
Coordonnateur

Conducteurs d'engins	Gardiens de déchèteries
Bruno ALBERT	Jean-Louis DESMONTS
Laurent ALBERT	Patrice GUERIN
Jean-Noël GUERBETTE	Philippe MAUPOINT
	Claude RESSE

Organigramme en vigueur à la date de parution de ce rapport

PRÉVENTION

Vers l'économie circulaire

UN OBJECTIF ATTEINT ET UNE AMBITION EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DÉCUPLÉE

Après 5 années de mise en œuvre, le Sdomode a terminé son programme local de prévention en avril 2016. Entre 2009 et 2015, période suivie pour l'évaluation, la production d'ordures ménagères et assimilés (poubelle grise et tri sélectif) a baissé de 2 850 tonnes, soit 38,9 kg par habitant (10,4% en moins).
Le seul gisement de la poubelle grise a baissé de 3 400 tonnes, les tonnages de tri sélectif ayant, eux, augmenté.
Sur la durée du programme, le Sdomode a reçu 887 715 € de subventions, utilisées en grande partie pour financer les opérations de prévention.
L'engagement du syndicat continue avec l'extension de la filière réemploi, la relance du compostage, et toutes les actions de sensibilisation.
Le Sdomode a par ailleurs postulé à l'appel à projets national "1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire", lancé par le Ministère de l'Environnement et l'Ademe en avril 2016. La candidature du syndicat a été retenue et le projet a débuté à la rentrée scolaire 2016.

Enfin, suite à sa labellisation "territoire zéro déchet zéro gaspillage" obtenue en fin d'année 2016, le Sdomode a souhaité capitaliser sur son expérience dans la réduction des déchets et sur son ambition de poursuivre dans cette voie et a préparé sa candidature à un nouveau projet d'envergure : le Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire.

UN PARTENAIRE DE CHOIX

La collaboration efficace entre les services du Sdomode et de l'Ademe aboutit à la mise en œuvre de projets structurants : programme local de prévention, territoire zéro déchet zéro gaspillage, contrat d'objectifs déchets et économie circulaire, lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires.

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Cela fait maintenant 8 ans que le Sdomode s'engage avec l'Ademe dans des opérations de réduction des déchets. Toutes nos candidatures ont été retenues et les objectifs fixés atteints ou dépassés.
Je tiens à féliciter le travail fourni par le personnel du syndicat sur ces résultats positifs et à remercier tous les élus et leurs collectivités qui s'engagent à nos côtés.
Vous êtes les relais indispensables pour que notre communication parvienne dans les foyers et que nos diverses manifestations soient couronnées de succès.
La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles primaires en est un exemple parfait. Elle fait prendre conscience aux enfants de l'importance de la nourriture, et aux gestionnaires des cantines, du coût qu'il représente.
Pour toutes les actions que nous avons encore à mener, je compte sur votre soutien.

Jocelyne GIRARD
Vice-présidente déléguée en charge de la réduction des déchets et de la communication

En juin 2010, le Sdomode signait un accord-cadre avec l'Ademe pour la mise en œuvre d'un programme local de prévention (PLP). Arrivé à son terme en avril 2016, voici un bilan des principales réalisations.

Sensibilisation des publics

Cette action a été une constante du programme. Réalisations : création de supports d'information (logo, exposition, banderoles et gobelets réutilisables), participation à 29 manifestations locales, une cinquantaine de visites de sites, 21parutions dans la presse, 10 projets soutenus financièrement et 74 utilisations de l'exposition, reprise par ailleurs par le Conseil Départemental.

Compostage

Il s'agit de l'action phare du Sdomode par son impact sur la réduction des ordures ménagères. La fraction fermentescible (restes de repas, épluchures...) a en effet été estimée à 65 kg par habitant grâce à l'opération témoin menée auprès de 75 foyers en 2010-2011.
L'opération a consisté à promouvoir cette technique auprès des foyers en proposant l'achat d'un composteur à un tarif subventionné : 8 473 composteurs bois et plastique ont ainsi été vendus. En mai 2016, le Sdomode a débuté un plan de relance pour toucher davantage de foyers.

De nombreuses écoles ont également bénéficié d'un composteur, souvent couplé à une animation. Le Sdomode a enfin travaillé en partenariat avec le Département de l'Eure sur le compostage dans les collèges.

Stop pub

Le Sdomode a repris cette action nationale à son compte et a édité autocollants et présentoirs ***stop pub***.
D'après le comptage réalisé en début d'année, 19,3% des boîtes aux lettres sont équipées d'un *stop pub*.
L'opération témoin d'octobre 2013 avait évalué la part d'imprimés non sollicités reçus par foyer à 2,3 kg.

Éco-exemplarité

Le Sdomode met en place, depuis le démarrage de son programme, des actions visant à réduire sa propre production de déchets, contribuant ainsi à valoriser son engagement.
Ces actions sont les suivantes : compostage sur les sites, suppression de la fontaine à eau et de ses gobelets jetables, réutilisation des fournitures de bureau (classeurs, pochettes...), achat de piles rechargeables et de recharges d'encre pour les stylos, dématérialisation des actes comptables, création et promotion des pelouses fleuries, campagne de communication « éco-réflexes » pour réduire la consommation de papier.

Une rencontre territoriale a enfin été organisée en partenariat avec le centre de gestion de l'Eure sur le thème de la dématérialisation en novembre 2014.

Achats éco-responsables

Cette action a été menée avec l'idée que la prévention s'opère dès l'acte d'achat. Les agents du syndicat ont animé des stands "caddies malins" dans 4 grandes et moyennes surfaces du territoire pour informer les consommateurs sur les produits peu générateurs de déchets. Des stop rayons ont été mis ponctuellement.

Par ailleurs, le Sdomode a mobilisé une trentaine de pharmaciens en 2014 sur la non distribution systématique de sacs.

Réemploi

Démarrée en octobre 2015, cette action signe l'implication du Sdomode dans l'économie circulaire. La filière a été mise en place dans les déchèteries de Bourgtheroulde et de St-Georges-du-Vièvre, en partenariat avec l'association Emmaüs de Pont-Audemer. Les usagers peuvent y déposer des objets en bon état au lieu de les jeter dans les bennes. Plus de 13 tonnes de vélos, vaisselle, jouets, meubles et outillages ont été récupérés en un peu plus d'un an d'existence de la filière. Le Sdomode entend poursuivre le développement de cette filière dans les déchèteries de son territoire.

Légende des photos :

1. *Réunion publique à Conteville sur le compostage le 27 avril*
2. *Visite des ateliers PAREC (fabrication de composteurs en bois) le 15 avril 2016*
3. *Animation caddies malins le 30 mai 2015*
4. *Lancement du réemploi à la déchèterie de St-Georges-du-Vièvre le 9 mars 2016*

NOUVEAU PROJET : HALTE AU GÂCHIS

En juin, le Sdomode a déposé sa candidature au projet "1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire" lancé par le Ministère de l'Écologie et l'Ademe. Cet appel à projets répond à l'obligation pour toute collectivité qui gère la restauration collective de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, à compter du 1er septembre 2016. L'opération a démarré en octobre, en partenariat avec le CREPAN*. L'objectif est d'accompagner 30% des sites de restauration scolaire (des écoles du primaire) dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Notre démarche comporte une première pesée pour quantifier le gaspillage alimentaire, la mise en place d'actions correctives et de sensibilisation et enfin une seconde pesée pour évaluer les résultats. Outre l'aspect écologique et éthique, la lutte contre le gaspillage alimentaire peut amener à des économies non négligeables. À titre d'exemple, pour un restaurant d'école primaire de 200 élèves, le gaspillage représente en moyenne, sur une année, près de 3 tonnes (base de 100 grammes par élève par repas) pour un coût moyen estimé autour de 15 000 €.

**Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie*

L'OUTIL INDUSTRIEL DU SDOMODE

Le Sdomode dispose de nombreuses installations, qui lui assurent la proximité nécessaire au tri et au traitement des déchets de son territoire.
En tant que maître d'ouvrage de ses équipements, il en assure un suivi rigoureux dans le plus strict respect de l'environnement. Cette gestion responsable lui permet de maintenir ses équipements à un haut niveau de performance et d'en exploiter tout le potentiel dans la durée.
Le Sdomode renforce son implication par la reprise en régie de certains sites comme le Cetraval et le quai de transfert de Pont-Audemer en 2016.
Enfin, 2017 sera l'année de reprise des déchèteries, et du quai de transfert de Bernay en régie.

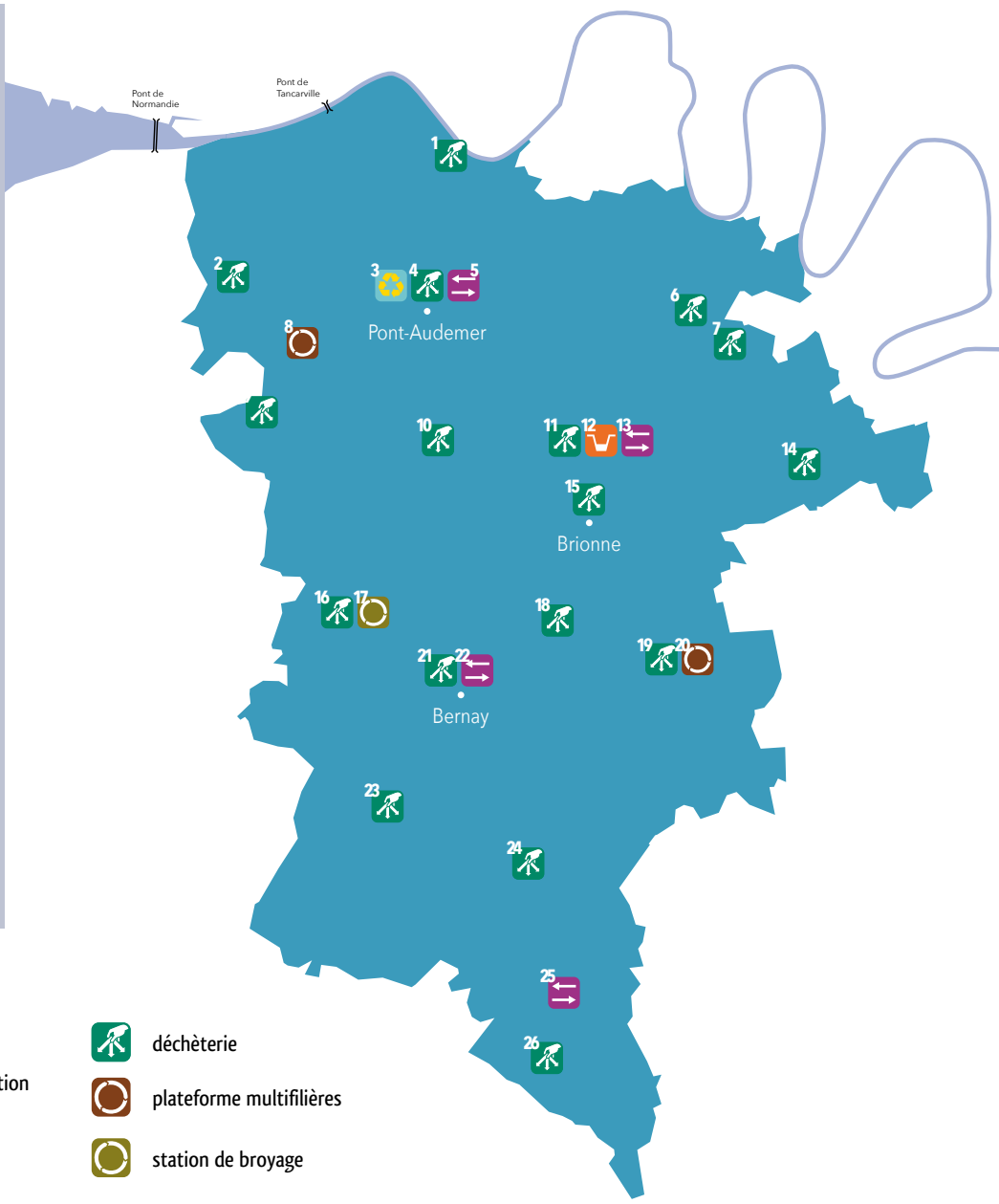

- centre de tri
- centre de traitement et de valorisation énergétique (cetraval)
- quai de transfert
- déchèterie
- plateforme multifilières
- station de broyage

1 déchèterie de Trouville-la-Haule
2 déchèterie de Beuzeville
3 centre de tri de Pont-Audemer
4 déchèterie de Pont-Audemer
5 quai de transfert de Pont-Audemer
6 déchèterie de Bourg-Achard
7 déchèterie de Bourgtheroulde
8 plateforme de Martainville
9 déchèterie de Cormeilles
10 déchèterie de St-Georges-du-Vièvre
11 déchèterie de Malleville-sur-le-Bec
12 Centre de traitement et de valorisation énergétique de Malleville-sur-le-Bec
13 quai de transfert de Malleville-sur-le-Bec
14 déchèterie d'Amfreville-Saint-Amand
15 déchèterie de Brionne
16 déchèterie de Drucourt
17 station de broyage de Drucourt
18 déchèterie de Serquigny
19 déchèterie de Beaumontel
20 plateforme de Beaumontel
21 déchèterie de Bernay
22 quai de transfert de Bernay
23 déchèterie de Broglie
24 déchèterie de Mesnil-en-Ouche
25 quai de transfert des Bottereaux
26 déchèterie de Rugles

CETRAVAL

Des avancées majeures

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE AU CETRAVAL, UN PROJET DEVENU RÉALITÉ EN 2016

Deux dossiers très importants ont fait l'actualité du Cetraval en 2016 : la valorisation énergétique des biogaz et l'agrandissement du site.

Sur le premier point, le Sdomode a confié à la société Gaseo, via une délégation de service public, la construction de l'**unité de valorisation énergétique** et son exploitation pour 15 ans. Le gaz injecté dans les moteurs depuis juillet permet la production d'énergies (électricité et chaleur).
Ce type de valorisation a toute sa place dans la transition énergétique des territoires et est un axe fort de développement de l'économie circulaire.

L'avenir du site passera par son **extension géographique**. En date du 22 janvier, le Sdomode a fait l'acquisition d'un terrain en périphérie Est du site. D'une surface de 4 hectares, son exploitation permettra de pérenniser l'activité du site sur au moins 12 ans, et de maintenir des coûts optimisés.

Les études géophysiques et géotechniques ont été réalisées de fin janvier à février 2016. Ces études ont confirmé la possibilité technique de réaliser les travaux.
Les services ont ensuite préparé le dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

CERTIFICATION ISO 14 001

Le Sdomode n'a de cesse d'améliorer la gestion de son site. La certification ISO 14 001, obtenue en 2013 et reconduite chaque année, témoigne de son engagement à développer une démarche d'amélioration continue en matière d'environnement, de santé et de sécurité des salariés. La certification a été renouvelée pour 3 ans en avril 2016.

Attendue depuis des années, la valorisation du biogaz aura vu le jour en juin 2016 : belle image et grosse économie pour le syndicat !
Le Sdomode s'est vu attribuer, par l'intermédiaire de la SAFER, un terrain de 4 hectares sur échange pour pérenniser l'avenir du site.
L'avenir du Sdomode passe par le Cetraval ; si ce site devait fermer, nous serions obligés de monter un quai de transfert, d'organiser un transport vers les incinérateurs et de prévoir le coût des incinérations, soit un tarif qui augmenterait en moyenne de 40 € par tonne.
Nous devons rester exemplaires dans la gestion de notre site, assurer le moins de nuisances possibles au niveau de nos riverains, rester à l'écoute des communes environnantes et des associations de défense de la nature, convaincre les services de l'État que notre démarche servira à la fois nos habitants pour éviter une hausse de leurs taxes mais servira également sur le plan environnemental en évitant de remettre des camions sur route pour que nos déchets finissent dans un incinérateur.
Voici le défi que l'on aura à relever pour permettre à notre syndicat de rester attractif.

Hervé CAILLOUEL
Vice-président délégué
en charge de la gestion du
Cetraval

Le Centre de Traitement et de Valorisation Énergétique, dit Cetraval, est une installation de stockage des déchets non dangereux gérée par le Sdomode depuis 2006.
Soumis à autorisation préfectorale au titre des installations classées pour l'environnement, il fait l'objet d'une gestion rigoureuse en accord avec les principes de préservation de l'environnement et de réduction des nuisances chers au Sdomode.
Sa situation au cœur de son territoire permet de maîtriser les transports de déchets et leur impact carbone. Un avantage qui se traduit en termes financiers avec des coûts compétitifs.
En 2016, le site a réceptionné 25 256 tonnes de déchets.

Des contrôles rigoureux

Le Sdomode est très soucieux de limiter les nuisances pour le voisinage et a réalisé plusieurs contrôles en 2016. Les niveaux sonores ambiants et résiduels ont été mesurés en novembre par un cabinet d'ingénierie acoustique. Les mesures prises en limite de propriété, avec les moteurs de l'unité de valorisation énergétique en marche, et au niveau des 2 zones d'habitation les plus proches sont conformes aux exigences réglementaires.

1

Par ailleurs, l'ensemble du site a été scruté à la recherche d'éventuelles fuites de biogaz. Aucune n'a été repérée. En parallèle, le Sdomode a accédé à la demande des voisins et leur a fourni un équipement de mesure qui a confirmé l'absence d'hydrogène sulfuré à l'issue de 6 mois d'analyses.

Reprise d'exploitation

En octobre 2015, l'exploitant du site demande au Sdomode d'étudier les possibilités de mettre fin au contrat d'exploitation prématurément.
À la lumière des études menées, le syndicat a décidé de reprendre en régie directe l'exploitation du Cetraval à compter du 1er avril 2016, ce qui a entraîné la reprise du personnel exploitant (3 agents) et l'acquisition d'une partie du matériel nécessaire.

2

Traitement des lixiviats

Les lixiviats sont les liquides résiduels des déchets provenant de l'action conjointe de la fermentation et de l'eau de pluie. Ils sont aspirés vers un bassin où ils sont homogénéisés avant leur traitement biologique en boucle fermée jusqu'à l'épuration de tous les résidus polluants : 10 675 m³ ont été traités en 2016.
Le Sdomode a terminé son programme de modification des pompes : 37 anciens puits ont été équipés et présentent tous une hauteur réglementaire.
Toutes les analyses menées ont été conformes à l'arrêté préfectoral.

DES RÉSULTATS DÉJÀ SATISFAISANTS

L'unité de valorisation énergétique a été mise en service le 1er juillet 2016. En 6 mois, 1,2 millions m³ de biogaz ont été valorisés, soit un taux de 98,5%. Avec ce résultat, le Sdomode bénéficie d'une réduction de la taxe générale sur les activités polluantes de 9 € par tonne entrante (23 € au lieu de 32 € par tonne). L'économie sur cette période s'est élevée à 110 000 €.

La production électrique réelle a été de 2 269 mégawatt-heures (de quoi pourvoir aux besoins annuels de 430 foyers environ) et de 767 mégawatt-heures thermiques (chaleur).
La redevance versée au syndicat a été de 21 406 €.

La valorisation de la chaleur émise par les moteurs permet de bénéficier de la prime à l'efficacité énergétique, soit une augmentation du prix de revente qui passe de 9,8 à 12,8 centimes d'euro par kilowatt heure produit.

3

4

Valorisation du biogaz

Issu de la décomposition des déchets fermentescibles, il est utilisé depuis juillet dans la production d'électricité et de chaleur (voir encart).
Afin d'en améliorer le captage, des travaux d'amélioration ont été réalisés sur le réseau. L'étanchéité de chaque tête de puits a été vérifiée et rénovée dès que nécessaire.

Communication

Le Sdomode a édité 2 nouveaux supports pour présenter et valoriser le Cetraval : une plaquette de 8 pages ainsi qu'un film de 4 minutes tourné avec un drone. Ces supports ont été présentés lors de l'inauguration de l'unité de valorisation énergétique en juillet. Le site a été ouvert au grand public en septembre et a continué d'accueillir des visiteurs tout au long de l'année.

Légende des photos :

1. *Contrôle du réseau de captage de biogaz*
2. *Compacteur de 30 tonnes utilisé dans le casier*
3. *Travaux sur le site de l'UVE (fondations)*
4. *Installation d'un conteneur de cogénération*

CENTRE DE TRI

Des atouts, une ambition

LE SDOMODE DISPOSE D'UN OUTIL LÉGITIME ET AFFICHE CLAIREMENT SA VOLONTÉ DE PÉRENNISER SON CENTRE DE TRI

Pour parvenir à recycler 75% des emballages ménagers, objectif de la loi Grenelle 2, Eco-emballages a entrepris d'étendre le tri à tous les plastiques. Afin d'en évaluer les impacts sur les centres de tri hauts-normands, une étude portée par l'Ademe et associant les syndicats de traitement a débuté en juillet 2015.
Le Sdomode a tenu à jouer un rôle prépondérant pour témoigner de son ambition en faveur de l'amélioration du recyclage et pour connaître les atouts et limites de son centre de tri dans le cadre d'une extension des consignes.
L'analyse financière le place en très bonne position, avec un coût de 186 € la tonne, proche de celui d'un centre de tri de 30 000 tonnes (184,50 €).

Présenté en juin 2016, le scénario retenu par l'étude, pour la période 2018 à 2030, préconise de conserver l'activité du centre de tri de Pont-Audemer pour le tri de la totalité de son gisement, en consignes élargies.

Ce scénario, favorable au Sdomode, préfigure l'extension du tri à tous les emballages en plastique. Les essais de performance réalisés en février (voir ci-contre) ont démontré la capacité du centre de tri à traiter ce gisement.
Au-delà de 2030, une fois les biens actuels amortis et vraisemblablement obsolètes, d'autres scénarii pourront être privilégiés : soit un seul centre de tri départemental, soit deux (l'un pour les fibreux et l'autre pour les non fibreux - voir page suivante).

ESSAIS DE PERFORMANCE

Les 8 et 10 février 2016, près de 90 m³ d'emballages en consignes élargies (avec pots de yaourts, barquettes en polystyrène...) ont été triés à Pont-Audemer. Le gisement provient du Smirgeomes, syndicat sarthois qui collecte les emballages en consignes élargies, sans les papiers.
Plusieurs organisations de travail ont été testées ; une configuration de tri adaptée a été trouvée.
Des aménagements du site seront nécessaires dont l'agrandissement des halls de réception des déchets et de stockage des balles. Les résultats ont été intégrés à l'étude.

UN ATTRAIT QUI RESTE INTACT

Le centre de tri est un lieu qui reste très convoité par le public. Une trentaine de visites y ont été organisées en 2016, ainsi qu'une journée portes ouvertes en novembre 2016, qui a accueilli plus de 250 personnes et l'équipe de télévision locale.

TRI DES FIBREUX / NON FIBREUX : LE SDOMODE PRÉPARE L'ÉVOLUTION DE SES CONSIGNES DE TRI AVEC ECO-EMBALLAGES

A l'appui des conclusions de l'étude, le Sdomode a indiqué vouloir postuler, dès le prochain appel à candidatures d'Eco-emballages, à l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique pour démarrer en 2019.

Cette échéance offrira un temps précieux pour apporter une première évolution à ses consignes : dissocier, dès la collecte, les fibreux (papiers et cartonnettes)* des non fibreux (emballages en plastique, en métal et briques alimentaires).

Leur tri en mélange accroît en effet le risque de souillures des premiers par les restes de jus et de sauces contenus dans les bouteilles, les briques alimentaires et les boîtes de conserves. Pour preuve, près d'un quart des 1 228 tonnes de refus de tri, en 2016, est composé de papiers et cartonnettes souillés. En intégrant les pots de yaourt et de crème dans le cadre de l'extension des consignes, cette part risque de s'accentuer.

Le recours à un tri dissocié des fibreux et des non fibreux s'avère donc être une solution pertinente pour réduire les refus de tri. En vue de valider ce changement, le Sdomode s'est assuré de la capacité de son centre de tri à trier papiers et cartonnettes en mélange. Des essais ont été réalisés le 25 mai et ont été concluants. Ce scénario peut donc être mis en place rapidement.

Le changement le plus important concernera les collectes. Du fait de la densité modérée de son territoire (75 habitants au km²), le Sdomode proposera l'apport volontaire comme mode de collecte exclusif des fibreux. Cela constituera un changement majeur pour de nombreux foyers, habitués à trier papiers et cartonnettes dans les bacs ou sacs jaunes. Un important dispositif sera mis en place pour accompagner ce changement (voir page 25).

Ce passage à l'apport volontaire permettra d'alléger bacs et sacs jaunes qui pourront sans problème, en 2019, accueillir les déchets issus de l'extension à tous les emballages en plastique, dès leur acceptation. Il permettra d'améliorer la qualité du tri et offrira au Sdomode des marges de maîtrise des coûts importantes. En effet, le tri d'une tonne provenant de l'apport volontaire coûte 77 € contre 280 € pour un gisement provenant d'une collecte en porte-à-porte.

* en 2016, les cartonnettes sont triées avec les emballages dans les bacs et sacs jaunes ; les papiers sont triés soit en apport volontaire soit en mélange avec les emballages selon les secteurs.

Le centre de tri du Sdomode est le plus gros site pourvoyeur d'emplois de notre syndicat. C'est l'une des raisons qui nous poussent à en améliorer en permanence les conditions de travail. Nous avons ainsi investi plus de 200 000 € dans le remplacement de la climatisation et de plusieurs tapis convoyeurs.

Ces investissements nous permettent de consolider l'activité de notre centre de tri et d'en préparer l'avenir, qui se traduira par deux évolutions majeures : la séparation, en fin d'année 2017, des fibreux et non fibreux dès le tri et l'extension, prévue dès 2019, des consignes à tous les emballages en plastique.

Valéry BEURIOT
Vice-président délégué en charge de la gestion du centre de tri

Situé à Pont-Audemer, le centre de tri du Sdomode permet d'affiner le tri fait par les habitants en regroupant les déchets par matériau. Les opérations d'affinage sont réalisées par des valoristes sur un process de tri en partie mécanisé (vis ouvreuse de sacs, crible balistique, overband pour le tri de l'acier, presses à paquets et à balles).
Le centre de tri emploie près de 40 personnes, dont la majeure partie se situe sur le parcours de l'insertion professionnelle.

Nouveau contrat d'exploitation

A la suite d'un appel d'offres, les sociétés Coved et Entrain ont été reconduites en juin 2016 pour l'exploitation du centre de tri sur une durée de 2 ans. La société Coved gère les flux, l'entretien et la maintenance de l'installation ; Entrain s'occupe de l'accueil, du tri, du nettoyage des locaux et de l'entretien des espaces verts.

Qualité du tri

Le taux de refus de tri, c'est-à-dire la part de déchets souillés ou non recyclables présente dans les gisements entrants, se stabilise à 16,7%, ce qui représente 1 228 tonnes. La majeure partie a été valorisée en combustibles solides de récupération pour alimenter ensuite des chaudières de cimenteries.
Le Sdomode poursuit tout de même ses opérations de contrôle (12 suivis de collecte) et a diffusé au grand public le document "objectif : moins d'erreurs dans la poubelle jaune" axé sur le coût des refus de tri.

Chiffres clés :

- *8 130 tonnes entrantes : papiers, emballages et cartons, hors client extérieur (communauté de communes du Pays de Honfleur)*
- *6 117 tonnes de produits triés expédiés vers les usines de recyclage*
- *1 228 tonnes de refus de tri*

TRAVAUX DE MODERNISATION

Depuis 2006, le Sdomode travaille avec la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) afin d'optimiser les conditions de travail du personnel. Les 2 derniers projets ont été menés sur les mois de juin et juillet 2016.

Convoyeur de pré-tri
Du 25 juin au 5 juillet, les tapis utilisés au pré-tri ont été remplacés par 3 nouveaux tapis convoyeurs dans le but d'améliorer l'ergonomie des postes de travail. Le montant des travaux est de 88 685 €.

Climatisation
Le système de climatisation a également été remplacé. Il assure une prise d'air extérieur à 100% afin de renouveler en continu l'air à l'intérieur des cabines de tri. Des plénums de soufflage permanent d'air ont été installés au-dessus de chaque valoriste pour limiter les risques de bio-contamination. Le nouveau système de climatisation garantit une température de 18 à 20° l'hiver et jusqu'à 22° l'été. Le montant des travaux est de 121 000 €.

DÉCHÈTERIES

Transfert des hauts de quais

VERS LE TRANSFERT : 2016, UNE ANNÉE POUR SE PRÉPARER À LA GESTION MUTUALISÉE DES DÉCHÈTERIES DE L'OUEST DE L'EURE

En date du 31 mai 2016, un arrêté préfectoral a entériné le transfert de la compétence « hauts de quais » au Sdomode, avec effet au 1er janvier 2017, et a modifié en conséquence ses statuts. Cette nouvelle compétence permettra au syndicat d'assurer l'accueil, le transport et le traitement des déchets pour le compte de ses collectivités adhérentes.

La préparation de ce transfert a nécessité la mobilisation de tous les services, y compris ceux des collectivités adhérentes. Sa réussite a été rendue possible grâce au travail commun et aux échanges entre le Sdomode et ses adhérents.

Préparation juridique du transfert

Un procès-verbal a été établi contradictoirement entre le Sdomode et chaque collectivité : il est l'acte administratif qui régit le transfert et précise les travaux de mise aux normes restant à la charge de la collectivité au moment du transfert. Les collectivités adhérentes restent propriétaires du terrain et des infrastructures mais doivent mettre à disposition du Sdomode, gracieusement, les biens meubles et immeubles lui permettant d'assurer sa nouvelle compétence : déchèterie, matériels et éventuellement terrains annexes.

UN VOTE DE CONFIANCE

Cinq années après le transfert des bas de quais au Sdomode, une étude était engagée en 2014 sur la faisabilité du transfert des hauts de quais. Un an plus tard, en 2015, un scénario de transfert était présenté aux collectivités adhérentes et emportait dans le même temps l'adhésion du Comité syndical. Chaque collectivité était ensuite invitée à se positionner.
En octobre 2015, le verdict met à l'honneur un vote largement favorable au transfert.

Engagement du Sdomode auprès de ses collectivités adhérentes

Les élus du syndicat ont fait le choix de proposer à chaque collectivité de signer une convention d'organisation, non obligatoire pour le transfert. Elle définit les missions du Sdomode, celles des collectivités adhérentes, leur relation et complémentarité afin de mettre en place une organisation cohérente et efficace à hauteur de l'attente des usagers. L'objectif de ces conventions est de fixer un accord entre les collectivités adhérentes et le Sdomode sur les modalités d'exploitation de la déchèterie.

Intégration des gardiens de déchèteries

Avec le transfert des hauts de quais en janvier 2017, le Sdomode a embauché deux coordonnateurs en fin d'année puis a intégré les gardiens en poste. D'autres recrutements ont été nécessaires pour embaucher de nouveaux gardiens ainsi qu'une équipe de remplaçants. L'intégration des gardiens a été un élément clé de ce transfert. Chaque gardien en poste a été reçu en rendez-vous individualisé afin de lui fournir un accompagnement personnalisé.

En parallèle, deux réunions d'information ont été organisées : l'une avec le personnel pour lui expliquer les changements et l'évolution du syndicat ; l'autre s'est tenue à Conteville le 7 décembre et a réuni les élus du Sdomode et les journalistes de la presse locale pour leur expliquer la nouvelle organisation des déchèteries en place en 2017.

LES + DE LA MUTUALISATION

- ✓ Harmoniser les pratiques entre toutes les déchèteries
- ✓ Proposer une réponse adaptée aux besoins des professionnels
- ✓ Offrir à tous les habitants du territoire un service identique, de qualité et un accès à la déchèterie la plus proche de chez eux
- ✓ Actionner les économies d'échelle sur les investissements et les prestations

LE SDOMODE DÉVELOPPE SON OFFRE À DESTINATION DES PROS

Depuis le 1er janvier 2017, le Sdomode propose un service dédié et adapté aux besoins des professionnels, dans la gestion de leurs déchets en proposant un réseau de 12 déchèteries sur le territoire.

Entretien avec Jean QUETIER, Vice-président du Sdomode en charge de la gestion des déchèteries.

Quelles sont les conditions d'accès pour les entreprises ?

L'accès à nos déchèteries est ouvert à toute entreprise dont le siège social est situé sur notre territoire, mais aussi à toute entreprise extérieure, réalisant des travaux sur notre secteur.

Les professionnels sont-ils limités à un volume maximum par semaine ?

Nous n'avons pas fixé de limite de quantité ou de fréquence de dépôt. Pour un volume supérieur à 10 m^3, nous préconisons toutefois de prévenir nos services par téléphone, afin que nous anticipions les rotations de bennes.

Cette règle s'applique-t-elle également pour les déchets d'amiante et pour les déchets dangereux ?

L'amiante lié est une filière spécifique, notamment en raison des règles de sécurité à respecter. Elle est ainsi mise en place sur trois sites, lors de créneaux horaires prédéfinis. C'est le seul déchet pour lequel nous limitons les quantités déposées, à 1 tonne par an. Au-delà, nous préconisons au professionnel d'apporter directement l'amiante sur le site de traitement, ou de faire appel à un transporteur pour lui assurer cette prestation.

Concernant les déchets dangereux (acides, bases, solvants, etc.), nous n'avons pas mis en place de volume maximum de dépôt. Les quantités apportées sont généralement faibles, hormis pour les peintures.

Notons que dans ce dernier cas, certains peintres du territoire sont déjà organisés

ARTISANS ET COMMERÇANTS : UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELLES ACCESSIBLE À PARTIR DE JANVIER 2017

Afin d'apporter aux professionnels une offre de qualité, à la hauteur de leurs attentes, le Sdomode a travaillé en partenariat avec l'Association Régionale des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (AREBTP), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la Fédération de Négoce du Bois et des Matériaux de Construction (FNBMC).

Les partenaires ont été sollicités dans la rédaction et la validation du règlement intérieur des déchèteries, qui définit notamment les conditions d'accès. Le Sdomode a par ailleurs pu bénéficier de leur carnet d'adresses pour communiquer efficacement et envoyer dès le mois de novembre une plaquette d'informations ainsi qu'un formulaire d'inscription pour obtenir la carte d'accès.

Un programme d'investissements consistant à aménager la plupart de ces sites a été engagé dès 2016 pour offrir les meilleures conditions d'accueil possibles aux artisans-commerçants : la réalisation de travaux de terrassement, de réseaux et de voirie ; la mise en place de ponts-bascules ; la création d'alvéoles de vidage en blocs modulo béton ; l'acquisition d'armoires de stockage de déchets diffus spécifiques et de bascules de précision ; et enfin la mise en place d'une signalétique adaptée. Le coût des travaux avoisine les 255 000 €, pour lequel le Sdomode pourra compter sur le soutien financier de l'Ademe.

et possèdent leurs propres filières de traitement.

Quelles sont les intérêts pour les entreprises d'utiliser ce service ?

Aujourd'hui, dès qu'un artisan a formulé sa demande de carte d'accès, il peut se rendre librement sur nos 12 sites et a la garantie de la traçabilité du traitement de ses déchets.

Comment sont établis les tarifs de facturation ?

La facturation des déchets se fait au coût réel, afin de couvrir nos frais de transport et de traitement.

Les frais de transport ne sont pas appliqués lorsque le professionnel apporte ses déchets directement sur un site de traitement final. Par exemple, une entreprise triant ses déchets inertes et les déposant en déchèterie sera facturé à hauteur de 25 € par tonne. Si ces déchets sont directement déposés sur l'une de nos plateformes multifilières, nous ne facturerons évidemment pas ces frais de transport, qui ont été pris en charge par l'entreprise. Le tarif proposé est alors de 12 € par tonne.

Nous sommes conscients que cela représente toujours un coût, mais je vous assure que le Sdomode n'applique aucune marge.

Je tiens enfin à remercier toute l'équipe du Sdomode qui s'est pleinement investie dans ce projet et les élus de la commission dont les réflexions ont permis de finaliser cette ambitieuse organisation.

ÉVOLUTION DES FILIÈRES

Le Sdomode développe chaque année les filières au sein des déchèteries pour apporter à terme un service homogène sur chaque site et développer la valorisation des déchets.

En 2016, la filière meubles a été étendue aux déchèteries de Broglie, Mesnil-en-Ouche et Rugles en début d'année. Le choix de sites voisins permet une économie sur les coûts de gestion des bas de quai (rotation des bennes).

Une conférence de presse a été organisée à la déchèterie de Rugles le 12 février pour annoncer cette nouveauté.

La filière des textiles, avec une collecte assurée par l'association d'insertion PAREC, a été généralisée à toutes les déchèteries.

Enfin, un conteneur dédié au réemploi a été installé sur le site de St-Georges-du-Vièvre.

Entretien réalisé par l'AREBTP et publié dans sa lettre d'informations *La feuille* de mars 2017

PLATEFORMES

Des économies en vue

LE SDOMODE A PROFITÉ DU RENOUVELLEMENT DE PLUSIEURS MARCHÉS POUR RECHERCHER DE NOUVELLES PISTES D'ÉCONOMIES

Le syndicat possède deux plateformes multifilières, à Beaumontel et Martainville, pour le traitement des déchets verts, du bois et des gravats, et un site de broyage des déchets verts, à Drucourt.

Déchets verts (en mélange). Après des test concluants, le Sdomode a décidé de faire évoluer son process en criblant les déchets verts juste après leur broyage. La biomasse ainsi récupérée, près de 20% du gisement, est revendue au prix de 12 € la tonne depuis le 1er juillet. Le broyat restant poursuit ensuite le process de compostage, avec 4 retournements pendant 4 mois. Il sera en fin de cycle criblé puis commercialisé au prix de 5 € la tonne. Sur les 6 000 tonnes produites en 2016, une grande partie est revendue aux agriculteurs, le reste est mis à disposition gratuitement en déchèterie pour les particuliers.
Cette modification du process permet de diminuer les quantités à composter et ainsi de réduire les coûts.
Le nouveau marché est en place depuis juin.

Tri des tontes et des branchages
Ces 2 filières sont en place successivement : d'avril à octobre pour les tontes et de novembre à mars pour les branchages. Le gisement cumulé est de 3 012 tonnes en 2016.

COMPOST VALORISLE

Depuis plusieurs années, le compost produit par le Sdomode est très utilisé dans le milieu agricole notamment pour l'épandage dans les champs. La qualité du produit est garantie par la norme NFU-44051, rigoureusement suivie dans toutes les étapes du process de compostage.

La méthanisation des 2 691 tonnes de tontes, dans 4 unités agricoles partenaires, a fait économiser près de 40 000 € au Sdomode (la filière coûte 28 € par tonne contre 43 € pour le compostage) ; Par ailleurs, la production d'électricité a été de 780 000 kWh, soit la consommation annuelle de 290 ménages français. Après un broyage et un affinage, les 321 tonnes de branchages ont été valorisées en chaudière industrielle et ont permis de produire 1 395 000 kWh d'électricité. L'économie pour le Sdomode se porte à 9 000 €.

Bois. Le gisement pris en charge est composé de bois de classe B (meubles, portes...) et de classe A (branches, souches propres, palettes...). Il est collecté en déchèterie.
Le Sdomode a traité 4 985 tonnes sur ses deux plateformes et externalisé 1 198 tonnes (gisement du secteur nord-est, dépourvu de plateforme). Une fois déferraillé, le bois est broyé puis utilisé pour alimenter la chaudière de la papeterie UPM-Chapelle Darblay de Grand Couronne.

Gravats. Après concassage et criblage sur les plateformes et au Cetraval, deux fractions de concassé (0/40 mm et 40/80 mm) sont proposées à la vente aux tarifs de 5 et 7 € la tonne. Les clients du Sdomode sont des entreprises du BTP ainsi que des usagers. Un gisement de 100 tonnes de concassé est mis à disposition de chaque collectivité adhérente.

Amiante. Depuis fin 2012, l'amiante est réceptionné sur les plateformes multifilières et au Cetraval, dans des conditions très strictes.
Sont acceptées les plaques ondulées, les canalisations et les ardoises en amiante lié (ou fibrociment). L'amiante d'isolation (flocage) et l'amiante vinyle (revêtements de sols) ne sont pas concernés par cette filière. L'amiante lié du Sdomode est traité à Gonfreville-l'Orcher (76).

Thuyas. 107 tonnes ont été récupérées sur la plateforme de Beaumontel pour en extraire de l'huile essentielle. Après un test en déchèterie, la filière a été mise en place sur celle de Drucourt.

Grâce aux nouvelles filières de tri des tontes et des branchages, le Sdomode a économisé près de 50 000 € sur le traitement des déchets verts. Il s'agit d'un bel exemple de notre volonté et de notre capacité à faire évoluer nos pratiques pour davantage de maîtrise des coûts sans remettre en cause la qualité de notre service.
Je tiens à remercier chaque membre de la commission ainsi que tous les agents pour leur implication.

Pierre LEGROS
Vice-président délégué en charge de la gestion des plateformes multifilières

ACCUEIL DES PROFESSIONNELS

Dans le cadre du transfert des hauts de quais des déchèteries, les deux plateformes multifilières accueilleront également les professionnels.
Des travaux ont été entrepris en fin d'année pour gérer au mieux les déchets acceptés : mise en place de bennes dédiées, aménagements au sol pour stockage avant rechargement, achat de conteneurs à déchets diffus spécifiques et de caisses palettes.

Aménagements à Martainville

TRANSFERT / APPORT VOLONTAIRE

Des évolutions nécessaires

TRANSFERT DES DÉCHETS : OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DE NOS SITES

Le Sdomode dispose de 4 quais de transfert : à Bernay, à Pont-Audemer, à Malleville-sur-le-Bec et enfin aux Bottereaux. Ils sont mis à la disposition de ses collectivités adhérentes dans le cadre de l'exercice de leur compétence collecte des déchets ménagers.
Sur l'année, 27 828 tonnes d'ordures ménagères et 3 923 tonnes d'emballages ont transité via les quais de transfert.

Leur utilisation est stratégique puisqu'ils offrent des marges de manœuvre intéressantes en termes d'économie de transport et de coûts.

L'impact environnemental lié à la réduction du nombre de camions sur les routes est aussi non négligeable.
Le maintien d'un fonctionnement optimal de ces sites est indispensable d'autant plus qu'ils accueilleront les professionnels à partir de janvier 2017 (voir encart ci-contre).
Les élus du syndicat ont donc fait le choix de reprendre l'exploitation du quai de Pont-Audemer en régie simple et directe en juin 2016.
L'intérêt est multiple : souplesse de fonctionnement, optimisation du service et maîtrise des coûts.
Un emploi de gardien du quai de transfert a été créé.

Avec la reprise en régie du quai de Pont-Audemer, le Sdomode gère directement, avec ses moyens propres, les activités du site. Cette évolution était nécessaire pour garantir un accueil optimal aux artisans-commerçants qui utiliseront la déchèterie professionnelle du site à partir de 2017.
Nous envisagerons de renouveler cette opération sur le quai de Bernay en 2017.

Marie-Lyne VAGNER
Vice-présidente déléguée en charge de la gestion des quais de transfert et des points d'apport volontaire

APPORT VOLONTAIRE : DENSIFIER LE PARC DE COLONNES À PAPIER POUR AMÉLIORER LEUR TRI

En 2015, les élus du Sdomode ont entériné le retour du tri des papiers exclusivement en apport volontaire. En début d'année 2016, le Sdomode a donc répondu à un appel à projet lancé par Ecofolio, l'éco-organisme en charge de la filière des papiers en France.
La candidature du syndicat porte sur la réduction des coûts de gestion des papiers par un plus grand tri à la source, grâce au développement quantitatif et qualitatif du réseau de pré-collecte (colonne aérienne) en points d'apport volontaire.

Pour parvenir à doper le tri des papiers, le projet intègre l'achat de 304 colonnes sur deux ans, pour un montant total de 468 620 €.
Ces colonnes seront mises en place à des endroits stratégiques, en concertation avec chaque collectivité adhérente :
• secteurs non équipés (territoire de la nouvelle communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge, qui a retiré ses colonnes à papiers en 2007) ;
• secteurs mal desservis ;
• zones d'activités et de bureaux (en 2017, obligation de trier le papier pour les entreprises de plus de 50 personnes et en 2018 pour celles de plus de 20 personnes-décret du 10 mars 2016) ;
• proximité des écoles ;
• proximité des administrations ;
• en déchèterie : installation de colonnes gros producteurs. Ces équipements disposeront d'une ouverture plus grande pour faciliter les vidages.

En parallèle, une importante campagne de communication sera mise en œuvre sur tout le territoire du Sdomode. Elle mettra en avant ce changement de consignes de tri, qui concernera également les petits emballages en carton (voir page 17- "Tri des fibreux / non fibreux : le sdomode prépare l'évolution de ses consignes de tri avec Eco-emballages").

Le Sdomode pourra compter sur un soutien de plus de 300 000 € de la part d'Ecofolio.

ACCUEIL DES PROFESSIONNELS

Dans le cadre du transfert des hauts de quais des déchèteries, les quais de transfert de Bernay et de Pont-Audemer accueilleront également les professionnels. Des travaux ont été entrepris en fin d'année pour gérer au mieux les déchets acceptés : mise en place de bennes dédiées, aménagements au sol pour stockage avant rechargement, achat de conteneurs à déchets diffus spécifiques et de caisses palettes.

BUDGET

Une gestion rigoureuse

LE SDOMODE MAINTIENT UN COÛT PAR HABITANT TRÈS COMPÉTITIF SUR L'ANNÉE 2016

Depuis 2013, le Sdomode réalise des analyses fiables de ses coûts réels, et adapte ainsi le tarif de ses contributions. Ce travail, réalisé avec la matrice des coûts de l'Ademe, aide les élus du syndicat sur les décisions budgétaires à prendre. Ainsi, ces éléments financiers sont étudiés dans le détail par chaque commission dont le travail et l'implication permettent au Sdomode de chercher chaque année de nouvelles pistes d'économies. Par ailleurs, le Sdomode continue d'agir en faveur de la réduction globale des déchets, en lançant de nouveaux projets avec l'Ademe : contrat d'objectifs déchets et économie circulaire, lutte contre le gaspillage alimentaire.

MONTANTS DES CONTRIBUTIONS EN 2016

Administration	3,10 €
Tri sélectif	0,80 €
Déchets verts	43 €
Bois	59 €
Pelouse	28 €
Branchage	25 €
Gravats	23 €
Amiante	207 €
Ordures ménagères	88,15 €
Encombrants	91 €
Plâtre	108,15 €

Depuis plusieurs années, nous avons stabilisé les finances du Sdomode. Et nous avons dans le même temps baissé le prix des prestations facturées aux collectivités adhérentes en 2015 et en 2016 et le baisserons à nouveau en 2017. La santé financière du Sdomode est saine, solide et pérenne. Elle nous permet de mener une activité de bonne qualité, de relever des enjeux essentiels, de rendre un service de qualité, tout en contrôlant l'impact fiscal qui pèse sur le contribuable.

Michel LEROUX
Vice-président délégué en charge des finances

Immobilisations	Montant emprunté	Durée amortissement	Taux d'intérêts
Travaux au centre de tri (climatisation, convoyeur pré-tri) et acquisition de conteneurs maritimes pour stockage DDS sur les déchèteries Convoyeur pré-tri	273 900 €	**10 ans**	**0,55%**
Matériel exploitation au Cetraval et sur les sites	451 400 €	**5 ans**	**0,18%**
Forage de puits pour valorisation biogaz et renouvellement des pompes à lixiviats	74 000 €	**7 ans**	**0,21%**
Travaux acceptation des professionnels sur les sites	250 000 €	**15 ans**	**0,92%**

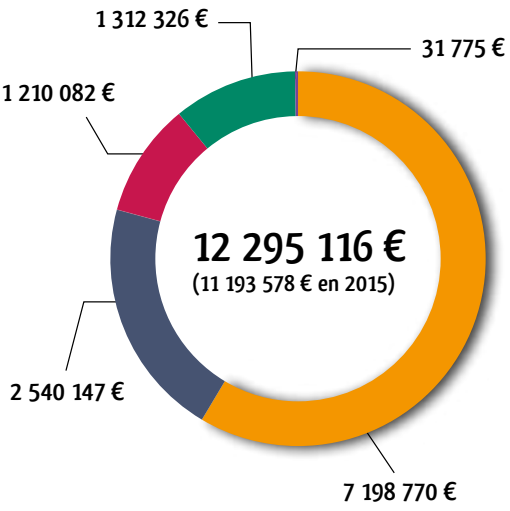

- Contributions (versées par les adhérents) (7 192 649 € en 2015)
- Dotations, subventions (éco-organismes...) (2 436 706 € en 2015)
- Produits des services (vente de produits triés...) (1 284 435 € en 2015)
- Autres produits (214 203 € en 2015)
- Atténuation de charges (63 570 € en 2015)

ÉVOLUTION DU COÛT MOYEN PAR HABITANT

Depuis 2014, les coûts à l'habitant pour le traitement des déchets sont en baisse. Cette évolution s'explique par la rigueur du Sdomode dans la gestion des dépenses et également par la mise en œuvre d'actions et de projets visant à offrir une plus grande maîtrise des coûts :

- actions du programme local de prévention des déchets et baisse des ordures ménagères
- développement du tri des déchets (méthanisation des tontes, tri des branchages, extension du tri des meubles...),
- baisse des déchets verts, dont la production est soumise aux conditions climatiques (2014 a été une année record, ce qui explique notamment le coût très élevé par habitant),
- réduction de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes liée à l'obtention de la certification ISO 14 001 depuis 2013,
- instauration d'étapes de négociation lorsque la réglementation des marchés publics le permet,
- autofinancement de certains investissements.

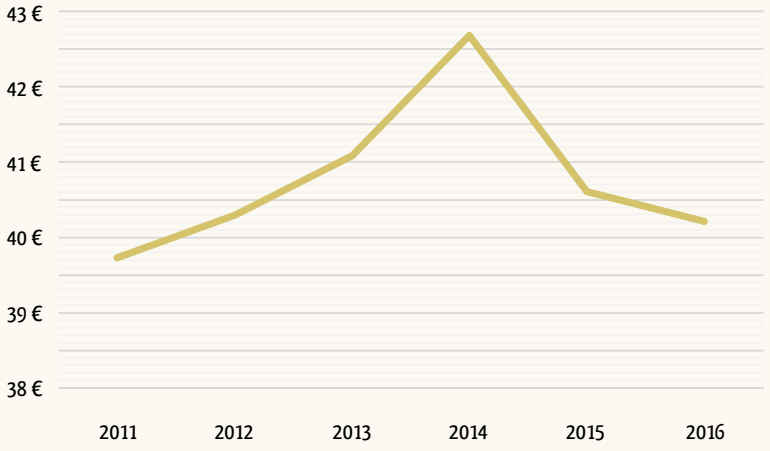

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2016

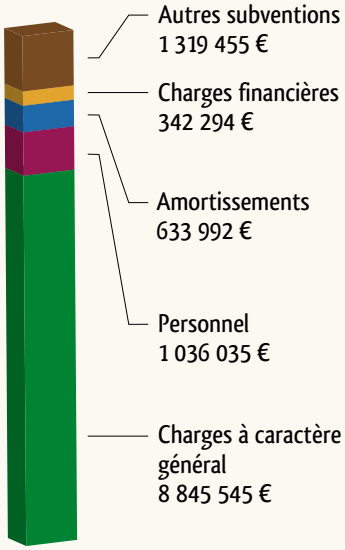

Par comparaison avec 2015, le compte administratif 2016 laisse apparaître une légère hausse de 2,4% des dépenses de fonctionnement. Elle est compensée par une augmentation de 9,8% des recettes, ce qui a permis de ne pas impacter le montant des contributions et de dégager un excédent de 115 780 €.
La baisse sensible de la production de déchets, notamment d'ordures ménagères résiduelles, permet elle aussi de contenir les dépenses et de ne pas faire augmenter les contributions.
La valorisation énergétique du biogaz, qui est effective depuis juillet 2016, fait bénéficier d'un taux réduit de TGAP (23€) pour la totalité des gisements enfouis au Cetraval.
Les charges à caractère général regroupent, pour 70%, tous les contrats de prestations de services dédiés au traitement des déchets (dont 26% pour l'incinération des déchets ultimes).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2016

Les investissements ont porté sur l'acquisition de matériel d'exploitation suite à la reprise en régie du Cetraval et du quai de transfert de Pont-Audemer, sur le remplacement de matériel au centre de tri (après 10 ans d'exploitation), sur les travaux sur les sites acceptant les professionnels dans le cadre de la mise en place de la facturation de leurs déchets.

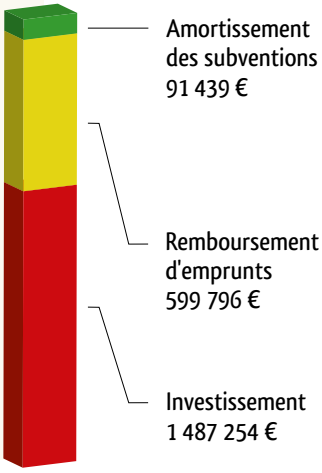

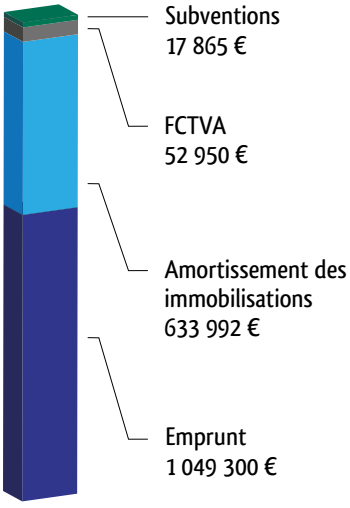

RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2016

Depuis 2013, le Sdomode autofinance ses investissements notamment grâce aux amortissements.
Afin de préserver un excédent de fonctionnement, nécessaire en 2017 pour continuer d'assurer le traitement extérieur des déchets ultimes jusqu'à la mise en service du casier d'enfouissement, les élus ont ainsi décidé de contracter un emprunt bénéficiant de taux d'intérêts très faible.

Filières et tonnages traités en 2016

ORDURES MÉNAGÈRES
43 587 tonnes

DÉCHETS VERTS
27 613 tonnes

GRAVATS
8 062 tonnes

ENCOMBRANTS
7 321 tonnes

BOIS
6 298 tonnes

VERRE
6 131 tonnes

PAPIERS
2 906 tonnes

PELOUSE
2 691 tonnes

CARTONS
2 477 tonnes

MÉTAUX
2 425 tonnes

PLÂTRE
1 798 tonnes

DEEE
1 784 tonnes

AMEUBLEMENT
1 541 tonnes

REFUS DE TRI
1 228 tonnes

PET CLAIR
543 tonnes

DDS
426 tonnes

ACIER
348 tonnes

BRANCHAGES
321 tonnes

PEHD
234 tonnes

THUYAS
166 tonnes

ELA (briques)
159 tonnes

AMIANTE-CIMENT
152 tonnes

PET FONCÉ
144 tonnes

PNEUMATIQUES
121 tonnes

SACS ET FILMS
70 tonnes

HUILES DE VIDANGE
60 tonnes

ALUMINIUM
33 tonnes

BATTERIES
20 tonnes

PILES / ACCUS
13 tonnes

RÉEMPLOI
11 tonnes

LAMPES ET NÉONS
4 tonnes

TEXTILES
démarrage en
décembre

118 687 tonnes

Apports des professionnels inclus

Résultats et performances de tri

En 2016, nous retiendrons la baisse continue des ordures ménagères résiduelles. La part de déchets valorisés s'élève à 54,4%. Toutes les données sont présentées dans un baromètre semestriel et mises en ligne sur le site Internet du syndicat.

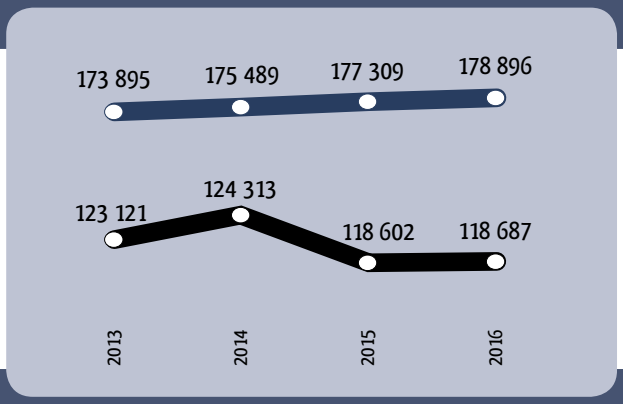

Évolution de la population et du traitement de déchets* (en tonnes) entre 2012 et 2016

* déchets ménagers et professionnels (voir page 29)

Population Tonnages

Déchèteries

(encombrants, gravats, plâtre, déchets verts, bois, métaux, DDS, DEEE, batteries, piles, pneumatiques, huiles de vidange, lampes et néons, meubles)

Développement des filières à responsabilité élargie des producteurs, baisse des encombrants

Ordures ménagères résiduelles (OMR)

(déchets de la « poubelle grise »)

La baisse des OMR se poursuit, profitant des actions liées à la réduction des déchets et de la conjoncture économique.

Collectes sélectives

(emballages, papiers, cartons et verre - refus de tri inclus)

Baisse des tonnages triés en 2016. À noter la légère baisse des refus de tri et la hausse du tri des emballages en verre.

Évolution des quantités de déchets traités* (en tonnes) entre 2013 et 2016

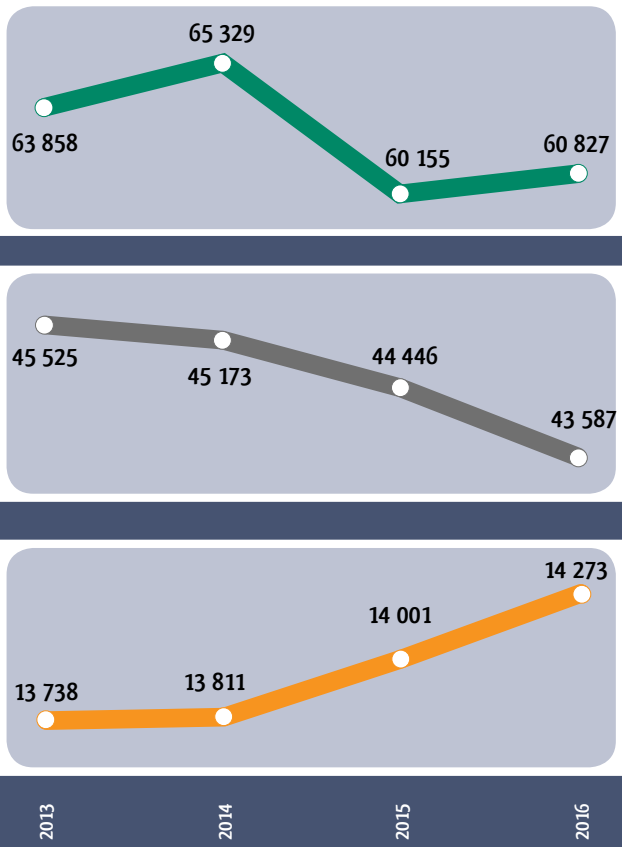

** déchets ménagers et professionnels*

Bas de quais de déchèterie
Par bas de quais, on comprend la fourniture des bennes, leur rotation ainsi que leur évacuation (enlèvement des déchets).

Biogaz
Gaz produit par la décomposition des matières organiques à l'abri de l'air. Cette fermentation se produit dans la nature comme dans les décharges contenant des déchets organiques, ou encore dans les procédés de méthanisation. Le biogaz est essentiellement composé de méthane et de gaz carbonique.

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)
Ils regroupent les meubles de catégorie couchage, assise, rangement et les plans de pose et de travail. Ils sont pris en charge depuis 2012 par l'éco-organisme Eco-mobilier.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques)
Déchets ménagers de produits chimiques pouvant présenter des risques pour la santé et l'environnement : solvants, peintures, détergents, pesticides, acides, soude, ammoniac, comburants, engrais et phytosanitaires ménagers.

DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)
Déchets issus des équipements qui fonctionnent avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur.

DIB (Déchets industriels banals)
Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

Déchets ultimes
Ils se composent des déchets non valorisables et des résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

Délégation de Service Public (DSP)
C'est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé.

Éco-organisme
Un éco-organisme prend en charge, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La prise en charge concerne la collecte et le traitement des déchets concernés.
De ce fait, l'éco-organisme choisit le prestataire de collecte. Les éco-organismes sont financés par le paiement d'une éco-contribution par le consommateur lors de l'achat.

Économie circulaire
C'est un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement, notamment par la réduction des déchets.

Économie sociale et solidaire
Ce concept désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Hauts de quais de déchèterie
Par hauts de quais, on comprend le gardiennage, l'accueil des usagers et l'entretien de la déchèterie.

Recyclage
Réintroduction d'un matériau récupéré dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Réemploi
Nouvel emploi, en l'état d'un produit ou d'un matériau récupéré pour un usage analogue à son premier emploi.

Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)
Le principe de la responsabilité élargie des producteurs étend la responsabilité des fabricants à la gestion de leurs produits en fin de vie.
Ils s'organisent et créent de nouvelles filières, dont la gestion est confiée à des éco-organismes. (Code de l'environnement - Art. L. 541-10).

Le Sdomode est entouré de nombreux partenaires, des sphères publique et privée, qui l'ont accompagné techniquement et financièrement en 2016 dans la réalisation de ses missions et de ses projets.
Qu'ils soient remerciés ainsi que tous ses prestataires.

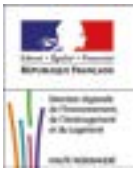

Retrouvez davantage d'informations sur :

www.sdomode.fr

SDOMODE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure
Parc d'activités la Semaille - 348 rue la Semaille - 27 300 BERNAY
Tél. : 02.32.43.14.75 Fax : 02.32.47.47.31 Courriel : contact@sdomode.fr